

**Public** : Responsable de chantier (Chef de chantier, Chef d'équipe, référent de chantier)

**Durée** : 2 jours      **Coût** : 880 € HT

**Dates Sessions Nantes / Lyon** : Télécharger les calendriers via notre site [www.biquilite.fr](http://www.biquilite.fr)

**Prérequis** : Responsable de chantier en poste ou pressenti à le devenir dans l'année.

*Personne ayant exercé une fonction d'encadrant pendant au moins 2 ans dans une entreprise du BTP.*

05/2022

## Objectifs et compétences visées

**Connaître l'environnement juridique** régissant les relations avec ses sous-traitants.

**Acquérir des méthodes et réflexes** dans le pilotage de ses partenaires sous-traitants et garantir la bonne exécution de la prestation.

Se doter de moyens pour **maintenir un juste équilibre** entre le cadre légal et le pragmatisme terrain pour assurer les intérêts de l'entreprise principale.

## Synthèse du programme

### Comprendre les logiques de recours à la sous-traitance

- Les enjeux et les limites de la sous-traitance dans un environnement de plus en plus concurrentiel.
- Pourquoi sous-traite-t-on ? Avantages et inconvénients opérationnels.

### Cadre de la relation contractuelle avec ses sous-traitants

- Spécificités de la sous-traitance : Forfait, indépendance, prestation délimitée, ...
- Appréhender les spécificités de la loi pour mieux maîtriser les risques liés à la sous-traitance.
- Que doit contenir le contrat ? Les informations essentielles à connaître pour une gestion efficace.
- Distinguer les sous-traitants des autres types de partenariats chantier.
  - Mettre en perspective la gestion de son sous-traitant avec les locatiers, les fournisseurs, les intérimaires, le prêt de main d'œuvre.

### Pilotage de la sous-traitance au quotidien

- Les informations indispensables à recueillir auprès de son N+1.
- Accueillir et cadrer le sous-traitant en amont de l'opération.
- Suivre et contrôler la prestation (contractuelle, technique, esthétique).
- Les grands principes à respecter en matière de « mise à disposition » :
  - Point de vigilance sur les mises à disposition de matériel, fournitures, main d'œuvre.
- Retour d'expérience et évaluation de son sous-traitant.

### Responsabilité de l'entreprise principale en matière de sécurité

- Visite préalable, animation des « réunions de coordination ».
- Exigence PPSPS, Plan de prévention.
- Principes de vigilance partagée.

### Conséquences d'une mauvaise gestion de ses sous-traitants

- Impact commercial : image, fiabilité, prix, délai, ...
- Impact technique et organisationnel : désordres, compensation des défaillances, ...

## Nous contacter pour plus d'informations

Préinscription en ligne ou nous contacter au 02.28.03.29.51 / [contact@biquilite.fr](mailto:contact@biquilite.fr)